

Procès-verbal

du Conseil municipal

du 26 février 2025

Date de convocation : 18 février 2025

Secrétaire de séance : Christiane Goirand

Etaient présents : P. Métral ; B. Barbier ; C. Boizot ; C. Goirand ; M. Charbonnel ; M. Fouché ; P. Saulnier ; JP Sénéclauze ; N. Béal ; M. N Caradot ; C. Rivoire ; JB Perret ; K. Tardy ; Y. Champin-Hugny ; R. Grenier.

Absents excusés : JM. Bourguignon ; F. Gayelen ; V. Beraud ; G. Cristofoli ; Y. Jardin.

Pouvoirs : G. Cristofoli à C. Goirand ; Y. Jardin à B. Barbier ; V. Beraud à C. Boizot.

1/Approbation du compte rendu du 29 janvier 2025 :

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Création de 4 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer 4 postes d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet dans les services administratif de la commune.

Compte tenu de l'avis favorable du comité technique paritaire, monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter cette modification du tableau des emplois de la commune à compter du 1^{er} mars 2025.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal :

-Décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet immédiatement.

-Indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de 2025.

3/ Suppression du chèque de caution fourni par les associations pour l'occupation des salles communales :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à un contrôle de notre trésorerie, il s'avère que nous n'avons pas le droit de conserver les chèques de caution des associations plus d'un mois.

Or ces chèques étaient établis pour une année entière compte tenu du nombre de manifestations sur une année civile.

Compte tenu du nombre d'associations chavanoises, et du nombre de salles communales, il est difficilement gérable pour le secrétariat de demander à chaque manifestation un nouveau chèque.

Au vu de cette organisation ingérable, il est proposé de supprimer les chèques de caution pour les associations chavanoises en cas d'occupation des salles communales.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-Décide de supprimer les chèques de caution pour les associations chavanoises en cas d'occupation des salles communales.

-Transmet cette délibération au SGC de Firminy.

4/Point sur l'avancement des travaux suite aux évènements climatiques du 17 octobre 2024 :

Le dragage de la Valençize a été réalisé par la CNR.

La passerelle provisoire sur la Valençize a été mise en place, ainsi que des bandes antidérapantes pour y éviter les glissades, les gardes corps et l'enrochement.

Réhabilitation du pont de la tour : 4 bureaux d'études ont été consultés. La date limite pour la demande de subvention auprès du PNP est le 31 août.

Au bassin de la Serve, les travaux pour la réalisation de la remise ont débuté. Les boues du bassin seront évacuées au mois de mars, ce qui permettra de découvrir l'état du Liner.

Une demande a été faite au syndicat des 3 rivières pour enlever les atterrissements face au bassin de la Serve. Ce syndicat a aussi lancé une étude pour l'écoulement de la Valençize jusqu'au pont de Churieux.

Une réunion avec le département aura lieu le 24 avril pour étudier la réhabilitation du pont de Churieux.

Voiries : la réfection de la voirie au lieu-dit « les routes », le parking de la MSP et le ré enrochement de la route du bois Lombard, seront réalisés en mars.

Bâtiments communaux : le bâtiment de la Serve sera totalement remis en service fin mars. La tour nécessitera des travaux supplémentaires en raison de l'humidité qui a gagné l'étage.

L'expert de notre assurance doit revenir à la MSP en mars.

8/Questions diverses :

Commission écoles, communication : Vice-Présidente Brigitte Barbier :

Fermeture d'une classe à l'école de Verlieu : elle a été annoncée par l'éducation nationale suite à une baisse des effectifs, ce qui ne laisserait qu'une classe avec 5 niveaux. Les parents d'élèves demandent un retour des élèves de grande section de maternelle pour rehausser les effectifs et éviter cette fermeture. Des réunions seront programmées en mars pour étudier la question avec les enseignants de l'école du bourg et les parents d'élèves.

Conseil municipal des enfants : proposition de visite du centre de tri de Firminy, groupé avec le cm des enfants de Maclas.

Vogue 2025 : de nouveaux manèges seront installés.

Inondations du 17 octobre : une réunion aura lieu le vendredi 28 mars à 18h en mairie avec le SDIS pour effectuer un retour d'expérience sur la gestion de cette crise.

Commission sociale : Vice- Présidente : Christiane Goirand :

Transport intercommunal des personnes âgées : suite à l'achat d'un minibus par la communauté de communes, des transports pourront être organisés vers Pélussin pour des sorties cinéma ou autres.

Commission urbanisme, réseaux, voirie : Vice-président : Jean-Paul Sénéclauze :

Plaques de rues : 61 plaques nouvelles seront commandées et posées suite au nouvel adressage des rues.

Prochain conseil municipal :

Le Mercredi 26 mars 2025 à 20h.

La séance est levée à 22h45